Nations Unies S/2019/533

Conseil de sécurité

Distr. générale
27 juin 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 27 juin 2019, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Comme suite à la lettre de l'Ambassadeur Dian Triansyah Djani datée du 24 mai 2019, j'ai l'honneur de confirmer que les membres du Conseil de sécurité ont décidé de dépêcher une mission en Iraq et au Koweït du 27 au 30 juin 2019. Ces derniers ont également approuvé le mandat de la mission (voir annexe).

La mission sera codirigée par l'Ambassadeur Mansour Alotaibi (Koweït) et l'Ambassadeur Jonathan Cohen (États-Unis d'Amérique).

À l'issue de consultations avec les membres du Conseil, il a été décidé que la mission serait composée des membres suivants :

M. Marthinus Van Schalkwyk (Afrique du Sud)

L'Ambassadeur Christoph Heusgen (Allemagne)

L'Ambassadeur Marc Pecsteen de Buytswerve (Belgique)

L'Ambassadeur Wu Haitao (Chine)

L'Ambassadeur Gbolié Desiré Wulfran Ipo (Côte d'Ivoire)

L'Ambassadeur Jonathan Cohen (États-Unis d'Amérique)

M. Vladimir Safronkov (Fédération de Russie)

Mme Anne Guéguen (France)

L'Ambassadeur Job Obiang Esono Mbengono (Guinée équatoriale)

L'Ambassadeur Dian Triansyah Djani (Indonésie)

L'Ambassadeur Mansour Alotaibi (Koweït)

L'Ambassadeur Gustavo Meza-Cuadra (Pérou)

L'Ambassadrice Joanna Wronecka (Pologne)

L'Ambassadeur José Singer Weisinger (République dominicaine)

L'Ambassadeur Stephen Hickey (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Mansour **Alotaibi**

19-10987 (F) 280619 010719

Merci de recycler

Annexe

Mandat de la mission du Conseil de sécurité en Iraq et au Koweït (juin 2019)

1. Le Conseil de sécurité effectuera une mission en Iraq et au Koweït les 28 et 29 juin 2019. La mission se rendra à Koweït et à Bagdad et sera codirigée par les États-Unis d'Amérique et le Koweït.

2. Les objectifs de la mission sont les suivants :

a) Manifester l'appui du Conseil au relèvement et à la reconstruction après le conflit, ainsi qu'à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Iraq ;

b) Observer et appuyer l'action menée par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq pour s'acquitter de son mandat conformément aux résolutions 2470 (2019) et 2107 (2013) et aux autres résolutions du Conseil de sécurité sur la question ;

c) Observer et appuyer les efforts de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, créée par la résolution 2379 (2017) ;

d) Faire face à la situation humanitaire et favoriser le retour volontaire, dans la dignité et en toute sécurité, de toutes les personnes déplacées touchées par le conflit ;

e) Prendre acte des difficultés que pose la transition après un conflit, notamment la nécessité d'entreprendre une réforme économique et d'attirer des investissements étrangers, et mieux comprendre les aspirations et les préoccupations du peuple iraquien dans la poursuite du processus de stabilisation et de reconstruction du pays.

3. La mission s'emploiera à atteindre ces objectifs en rencontrant :

a) Des représentants du Gouvernement iraquien, y compris de ses autorités constitutionnelles ;

b) Des représentants des organismes des Nations Unies présents en Iraq, y compris l'équipe de pays des Nations Unies ;

c) Des représentants de partis politiques et de groupes minoritaires au Parlement iraquien et des chefs religieux ;

d) Des représentants du Gouvernement de la Région du Kurdistan ;

e) Des membres de la société civile et d'organisations non gouvernementales.

4. La mission s'emploiera à mettre en pratique les enseignements tirés de précédentes missions du Conseil de sécurité.